

Séjour n° 1 : du 8 février 2011 au 28 février 2011

Séjour n° 2 : du 17 mars 2011 au 6 avril 2011

Séjour n° 3 : du 14 avril 2011 au 4 mai 2011

Séjour n° 4 : du 19 mai 2011 au 8 juin 2011

Séjour n° 5 : du 23 juin 2011 au 13 juillet 2011

Séjour n° 6 : du 21 juillet 2011 au 10 août 2011

Séjour n° 7 : du 18 août 2011 au 7 septembre 2011

Séjour n° 8 : du 15 septembre 2011 au 5 octobre 2011

Séjour n° 9 : du 20 octobre 2011 au 9 novembre 2011

Séjour n° 10 : du 17 novembre 2011 au 7 décembre 2011

Pour le confort et la qualité de votre séjour,
réservez dès à présent : nombre de places limité.

Thermes d'Amélie-les-Bains
66113 AMELIE-LES-BAINS Cedex

Informations et Réservation sur place auprès du Service Réservation,
ou au **0825 826 366**

www.chainethermale.fr
amelielesbains@chainethermale.fr



CHAÎNE THERMALE DU SOLEIL
agit naturellement pour votre santé

Cure "Spécial Gonarthrose"



Thermes d'Amélie-les-Bains



CHAÎNE THERMALE DU SOLEIL
agit naturellement pour votre santé

Cure "spécial Gonarthrose" à Amélie-les-Bains

L'arthrose est une affection chronique, qui conduit à la destruction du cartilage et au dysfonctionnement de l'articulation. Le genou comporte, comme toutes les autres articulations, une surface cartilagineuse, son usure progressive conduit à l'arthrose. Lorsque celle-ci atteint la surface osseuse et que le contact articulaire se fait "os contre os", la douleur devient alors sévère et l'impotence fonctionnelle maximale.

Le cadre d'une cure thermale de 18 jours est idéal, car il regroupe sur un même lieu et dans une même unité de temps, un ensemble d'actions médicales et de prévention qui, en complément de votre traitement médicamenteux habituel, a prouvé cliniquement son efficacité.

Spécialisée dans le traitement de l'arthrose du genou, la station thermale d'Amélie les Bains propose des soins adaptés, un suivi spécifique, et une éducation thérapeutique.

LES 4 ACTIONS DE LA CURE THERMALE SUR LA GONARTHROSE

- Diminuer la douleur
- Diminuer la consommation de médicaments et de soins
- Améliorer le confort de vie
- Repousser la chirurgie



**PARTICIPATION
À LA CHARGE
DU CURISTE :
79€**

3 semaines de soins thermaux prescrits par le médecin, dans le cadre d'une cure thermale en Rhumatologie*

Votre cure thermale est prise en charge par votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

- 6 séances de pédifoulage
- 6 séances de rééducation en bain de boue général.

Des Ateliers

- 3 ateliers de gymnastique douce animés par un kinésithérapeute
- 1 atelier diététique
- Une conférence sur la Gonarthrose, animée par un médecin rhumatologue.

Un accueil privilégié

- Une présentation personnalisée du séjour
- Un bilan de fin de séjour autour d'un verre de l'amitié
- Un dossier complet.

* Cure thermale en Rhumatologie prise en charge par l'Assurance Maladie

